

Image not found or type unknown



vente du bien immobilier principale

Par **patchoun**, le **29/03/2013** à **16:55**

bonjour,

mon père doit être placé en maison de retraite n'ayant pas assez de revenu, l'aide sociale sera mise en place et par conséquent la maison sera à la mort de mon père et de ma mère vendue par le conseil général ! hélas mon frère et moi-même n'aurons que la différence mais plus la maison. ma mère voulait savoir si nous vendions la maison avant le placement de mon père, si la valeur de la maison pouvait être donnée aux enfants sans payer d'impôts, ainsi nous les enfants pourrions racheter un bien et héberger ma mère et mon père pourrait ainsi aller en maison de retraite !!!